

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales,
de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 1^{er} septembre 2016

N° 056-2016/PDT
AR-MB/VR

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet de préoccupation important pour les personnes en situation de handicap qui sont en même temps très souvent des personnes qui souffrent de maladies chroniques.

Nous apprenons la parution au Journal officiel, en plein été, d'un avis de projet annonçant la baisse massive de remboursements dans plus de neuf domaines de la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR) : préventions d'escarres, apnée du sommeil, troubles de l'incontinence, chaussures orthopédiques, nourriture entérale, stomie, auto traitements du diabète etc.

Tous ces produits et dispositifs concourent grandement aux soins des personnes mais ils contribuent également à permettre leur autonomie et à garantir leur libre choix de mode de vie en particulier le maintien ou le retour au domicile.

Nous craignons que ces dispositions n'occasionnent, d'une part des restes à charge pour les usagers sur certains produits et dispositifs mais d'autre part et c'est le risque majeur dans ce contexte, la baisse de qualité de service chez un nombre important de prestataires.

Ces prestataires seront bien obligés de trouver des marges bénéficiaires sur des services, voire sur d'autres produits ce qui impactera directement les usagers : une qualité de service moindre dans un contexte déjà très contraint et à un moment où les prestataires avec les associations d'usagers travaillent à une amélioration de la qualité de service via un projet de labélisation !

De plus il existe pour certains prestataires le risque de fermeture de services, occasionnant pour les usagers moins de services de proximité et les obligeant à des déplacements supplémentaires pour trouver des prestataires adéquats.

.../...

Nous espérons, Madame la Ministre, que ces arguments seront entendus et qu'ils permettront de trouver une solution afin de préserver la qualité de soins et de services pour les personnes en situation de handicap.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en ma haute considération.

Bien à vous



Alain ROCHON